



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

162 rue du Brome
St-Augustin-de-Desmaures Qc G3A 2P5
Téléphone : (418) 878-8901
Télécopieur : (418) 878-8980
Numéro sans frais : 1 888 523-2863
Courriel : info@fedecp.com

AFFILIATION / 2022

☐ Membre associatif

☐ Membre communautaire

☐ Renouvellement

☐ Nouveau membre

Réservé à la Fédération

Date d'affiliation :

Numéro de chèque :

Date du chèque :

Numéro de l'organisme :

Nom de l'organisme :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Site Internet : Nombre de membres actifs :

Adresse de correspondance :

Ville : Code postal :

Information générale

Veillez cocher les cases vous concernant

Champ d'activité :

☐ Chasse

☐ Pêche

☐ Relève / Initiation

☐ Dindon

☐ Fête de la pêche

☐ Évènements-bénéfices

☐ Sauvagine

☐ Pêche d'hiver

☐ Aménagement/Restauration faunique

☐ Piégeage

☐ Chien de chasse

☐ Autre : préciser

Club de tir : ☐ oui ☐ non

Type de tir : ☐ chasse ☐ poing ☐ arc

Activités : ☐ intérieur ☐ extérieur

Membres du conseil d'administration

Un courriel différent pour chacun des administrateurs est nécessaire

Président : courriel obligatoire

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Vice-président :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Secrétaire : courriel obligatoire

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Trésorier : courriel obligatoire

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Délégué aux avis de cours :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Membres du conseil d’administration (suite)

Directeur :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Directeur :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Directeur :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

Directeur :

Nom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Télécopieur :

Courriel :

ENGAGEMENT (COMPLÉTEZ CETTE PARTIE AVEC LES DEUX SIGNATURES OBLIGATOIRES)

Nous avons pris connaissance des buts et des objectifs de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et nous nous engageons à les respecter et à ne pas agir contrairement à ceux-ci. De plus, nous poursuivons les mêmes buts et objectifs que la Fédération. Notre demande est conforme à la décision de notre :

☐ Comité exécutif

☐ Conseil d'administration

☐ Assemblée générale

par notre résolution n° en date

Signature du président (obligatoire)

Signature du secrétaire (obligatoire)

Date

Envoyer le formulaire

UN GESTE CONCRET DE PARTENARIAT!

LA MISSION ET LES VALEURS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Sa mission est de représenter et de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives.

Valeurs:

Le travail bénévole | le respect des personnes, des genres et des communautés | la reconnaissance de la faune comme étant un bien collectif | le partage équitable des ressources fauniques | les comportements éthiques dans la pratique | la promotion des activités de prélèvement faunique et de leur valeur économique | la conservation de la faune et de ses habitats.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs québécois en travaillant à préserver l'accessibilité aux territoires et aux activités de chasse et de pêche.

Assurer la pérennité de la chasse en faisant la promotion et en développant la relève.

Effectuer une veille des réglementations et des lois qui touchent le secteur faunique et les activités qui y sont reliées, et agir en tant que représentant des chasseurs et pêcheurs québécois lors de l'élaboration ou de modifications des règlements.

Proposer et soutenir des propositions de modifications réglementaires qui facilitent la pratique des activités de prélèvement tout en assurant leur pérennité.

Participer à la restauration d'habitats fauniques et au développement de la relève par le financement de projets réalisés par des associations membres.

Soutenir les regroupements, organismes et partenaires dont les projets environnementaux et fauniques contribuent à la mission de la Fédération.

Développer et exécuter des projets de préservation de la biodiversité et de l'environnement, et d'aménagement de la faune, de la flore et d'autres ressources naturelles.

Éduquer et sensibiliser les chasseurs et les pêcheurs à la pratique sécuritaire et éthique des activités de prélèvement.

Produire et partager des outils éducatifs qui soutiennent les chasseurs et les pêcheurs dans la pratique de leurs activités.

LES MEMBRES ASSOCIATIFS*

Regroupement d'individus formant une organisation à but non lucratif, incorporée en vertu d'une loi du Parlement du Québec et ayant des objectifs semblables à ceux de la Fédération. Cette catégorie de membres devra avoir un minimum de trente-cinq (35) membres actifs, majeurs (18 ans et plus) et payer sa cotisation annuelle à l'organisme. Une liste précisant les noms, les adresses, les codes postaux et les numéros de téléphone de 35 de ses membres devra accompagner son renouvellement d'affiliation annuelle à la Fédération.

LES MEMBRES COMMUNAUTAIRES

Regroupement d'individus formant une organisation à but non lucratif, incorporée en vertu d'une loi du Parlement du Québec et ayant des buts et objectifs semblables à ceux de la Fédération. Cette catégorie de membres pourra recenser moins de trente-cinq (35) membres actifs, majeurs (18 ans et plus) et payer sa cotisation annuelle à l'organisme.

LES RÈGLES GÉNÉRALES

- La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ne peut accepter comme membre une autre fédération ou un groupe d'associations réunies sous un même organisme. Toute nouvelle adhésion doit comprendre une copie de la charte d'incorporation, une copie des règlements internes (statut et règlements) ainsi que les frais d'ouverture de dossier de 50 \$.
- La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ayant signé un contrat avec le MFFP, ainsi qu'avec le ministère de la Sécurité publique du Québec en ce qui a trait à son module d'éducation, tout nouveau membre associatif ne peut dispenser de cours au public avant d'avoir été membre actif pendant 1 année complète. Les cours obligatoires suivants ne peuvent être dispensés avant 1 an d'activités : CCSMAF, ICAF et ICAA. Les cours non obligatoires peuvent être donnés à la suite de l'acceptation d'un nouveau membre associatif.
- Une association non affiliée au cours de deux (2) années consécutives, est considérée comme une nouvelle association et à ce titre, doit s'acquitter des frais d'ouverture de dossier.
- La date d'adhésion est fixée au 31 janvier 2022 et la cotisation annuelle est de 150 \$. Les demandes reçues après cette date se verront exiger des frais d'administration supplémentaires cumulatifs de 10 \$ par mois, au-delà du 1^{er} mars 2022.

➤ Une association doit être membre associatif afin de pouvoir donner les cours du PESCOF